

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	10 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

LA MENTALITÉ D'UN JUIF

Tunis, le 20 Février 1902

La Mentalité d'un Juif !

Nous croyons savoir que le Gouvernement tunisien, justement ému des révélations de la presse au sujet des subsides fournis à un journal antifrancçais par l'élément riche, indigène, fait faire une enquête.

Le Gouvernement ne pouvait rester indifférent et laisser nos protégés donner ouvertement même, des munitions — nous voulons dire de l'argent — pour faire battre en brèche notre influence par un individu qui n'a d'autre excuse, si c'en est une, d'avoir une mentalité particulière puisqu'il n'est pas d'essence française.

Ah ! nous savons bien que tout n'est pas parfait dans notre protectorat, cependant proclamé le meilleur, comme le chocolat, celui qui ne blanchit pas en vieillissant, nous le savons même mieux que personne.

Mais si depuis de longues années, hélas ! nous avons combattu les hommes, et l'homme que nous avions, avec tous nos compatriotes, jugé néfaste à son pays qu'il servait si mal, et à la Tunisie qu'il acculait à la ruine, nous pouvons dire hautement que nous n'avons jamais attaqué l'institution même du protectorat, nous avons pu critiquer la façon dont on comprenait le protectorat, mais toujours nous avons réclamé pour la prédominance française et en faveur de nos compatriotes.

Nous aurions été des criminels, de véritables criminels, si nous nous en étions pris à la France des iniquités commises par un névrosé que le pouvoir sans contrôle avait absolument grisé.

Il gouvernait ce pays en véritable pacha turc, sans nul souci des intérêts dont il avait la charge, à coups de décrets, défaisant aujourd'hui ce qu'il avait fait hier, ne s'inquiétant nullement si ces décrets, le plus souvent abusifs, n'allaient pas faire jeter les hauts cris et desservir la cause fran-

çaise dont il avait reçu le mandat de faire prédominer et aimer.

Pour satisfaire ses goûts dispendieux, son amour effréné de la réclame et le placement de ses créatures, il lui fallait de l'argent, encore de l'argent et toujours de l'argent. Or, comme le pays est pauvre, il prenait tant qu'il pouvait dans nos poches pour en soutirer jusqu'au dernier maravedis.

Nous comprenons parfaitement que cette façon de procéder, fort en usage chez les Turcs, mais qui ne saurait être admis chez des peuples civilisés déjà aux prises avec les difficultés de la vie par suite de la pénurie des récoltes par manque de pluies n'ait pas été du goût de nos protégés.

Mais peut-on tolérer qu'ils cherchent à s'y soustraire en alimentant la caisse d'un journal, qui plus est, un journal français — ô honte — pour attaquer son pays et ses compatriotes qui n'en peuvent mais ?

Voilà ce qu'on ne saurait admettre et pourquoi, si le renseignement qui nous a été fourni relativement à l'enquête ordonnée, est exact, nous ne pouvons que l'approuver et l'applaudir.

Le Gouvernement français doit faire comprendre d'une façon énergique à nos protégés qu'ils ont d'autres moyens de faire entendre leurs doléances qu'en donnant de l'argent à un journal dont les premiers numéros donnent la mesure de ce que seront les suivants.

Em. LACROIX.

M. de Carnières a fait part aux quotidiens qu'il a reçu une lettre de Paris lui annonçant le dépôt prochain sur le bureau de la Chambre des Députés du projet d'emprunt destiné à la construction de nos chemins de fer et la demande de mise à l'ordre du jour. Nos renseignements nous permettent de confirmer cette information.

M. Pichon aurait également obtenu la suppression des prestations et serait sur le point de voir aboutir ses démarches relativement au Crédit foncier.

Aucune banque n'aurait le monopole, les établissements offrant des garanties suffisantes seraient autorisés à faire des prêts fonciers.

Notre correspondant est muet sur le retrait du cautionnement. M. Pichon repartirait dans une dizaine de jours pour Tunis. M. Pavillier resterait seul à Paris.

Billets du Vendredi

EN BALLADE !

Sous ce titre, notre hargneux confrère de l'Aurore signale la présence à Paris de MM. Revoil, Gouverneur général de l'Algérie, Pichon, Résident général à Tunis et Roume, Gouverneur général de l'Afrique occidentale.

« Que viennent faire à Paris ces trois budgetivores, demande l'Aurore ? »

Pour ce qui est de MM. Revoil et Roume, nous n'en savons absolument rien, et cela ne nous regarde pas, mais quant à M. Pichon c'est une autre affaire.

Notre Résident est allé plaider notre cause et demander qu'on ne nous laisse pas plus longtemps le bec dans l'eau à attendre les chemins de fer, l'établissement du crédit foncier, la suppression des prestations et peut-être aussi celle du cautionnement. La Colonie française aurait trouvé mauvais, au contraire, que M. Pichon reste à Tunis et n'aille point soutenir nos intérêts auprès du Ministère.

Quand l'Aurore n'aura que des griefs de ce genre, il fera mieux de ne rien dire.

P...

A quand sa suppression ?

On commence à s'apercevoir du danger qu'il y aurait à laisser persister cette institution tarée, sans but, ou plutôt n'en ayant qu'un, celui de faire du mal à la population rurale de la Tunisie, institution qu'on a nommée Direction de l'Agriculture.

Toute la presse tunisienne, plus ou moins, selon son degré d'indépendance, une grande partie de la presse coloniale métropolitaine, celle qui voit avec clairvoyance et en connaissance de cause les questions qu'elle traite, frappe avec un ensemble digne d'admiration sur M. Hugon et ses bureaux.

Le spectacle de cet accord parfait d'organes entre lesquels règne plutôt une discorde bénigne, est réellement touchant.

M. Hugon semble d'ailleurs s'attacher à faire parler de lui, plutôt mal, s'entend. Ne lisions-nous pas l'autre jour, avec une légitime et combien vive satisfaction, dans la Dépêche Algérienne que M. Saurin, de conférence renommée, allait rentrer dans son poste de voyageur de commerce de la maison Hugon ; autrement dit, qu'il allait reprendre la série de ses tournées-réclames à travers la France, qu'il venait d'être chargé de faire de nouvelles conférences sur la petite colonisation !

Nous persistons à tenir cette nouvelle pour on ne peut plus vraie jusqu'à nouvel ordre, car M. Omesa passe pour être d'ordinaire très bien renseigné et pour détenir le record des tuyaux certains.

Convenez que si cette nouvelle n'est pas démentie, ce serait la faillite complète de M. Hugon qui, au moment où l'opinion unanime de la Colonie est contre lui, ose la braver avec une pareille désinvolture.

C'est bien là le chant du cygne. Ajoutez à cela l'annonce par les journaux métropolitains d'un congré supplémentaire de trois journées accordées aux instituteurs désireux de faire partie des caravanes algériennes.

Est-ce qu'on se serait mis dans la tête, par hasard, en haut lieu, de diriger sur la Tunisie cette foule de maîtres d'école en rupture de chaire, mais par contre, fervents amateurs d'excellente chère ? Mais la seule dénomination d'algériennes appliquées à ces tournées, a calmé un peu nos appréhensions. Si c'est seulement sur l'Algérie que se déversera le courant des professeurs en vacance, il n'y aura que demi-mal : auquel cas, tant pis pour notre voisine ; qu'elle s'en tire comme elle pourra, comme la Tunisie s'en est à peu près tirée !...

Donc le temps n'est pas loin où la direction tant fameuse sera supprimée, il faut bien que l'on procède à son prompt remplacement. Car il faut que la Tunisie, terre essentiellement colonisable, soit gérée au mieux de ses intérêts ruraux et de ceux des bonnes gens qui viennent y établir leurs pénates.

C'est précisément à cela que nous voulions arriver. Que l'on commence par supprimer toute réclame officielle, néfaste comme résultats, et foncièrement prédatrice. Une réclame, pour être de bon aloi doit se faire toute seule. Qu'on montre la Tunisie telle qu'elle est, telle qu'elle a été tout le temps, et n'ont pas telle que se la sont figurée certains esprits brûlés qu'un caprice a un instant placés à sa tête, mais qui n'y sont heureusement plus.

Qu'on répartisse sans inutile parcimonie entre les petits colons, les immenses biens domaniaux, habous et autres.

Qu'on cesse cette ère d'iniquités, si décourageante pour le rural. Hier encore, pour ne citer que ce fait entre mille, nous recevions la visite d'un M. M..., colon horticulteur dans une localité des environs, qui nous racontait ses nombreux déboires. Il avait, il y a huit ans, acquis son terrain pour 5000 francs. C'était alors un misérable lopin de rebut que cependant, à force de labour il avait rendu productif.

Nous ne parlerons pas des fracas dont il fut l'objet de la part des grands maîtres de l'agriculture. Il se plaignait entre autres choses, de s'être vu refusé trois fois, les demandes audiences qu'il avait faites pour voir M. Hugon.

Qu'on installe, pour éviter le retour de tels abus, auprès de M. Pichon, une sorte d'inspection centrale de l'agriculture tunisienne formée d'un petit nombre de personnes compétentes en la matière, des agriculteurs pour de bon, et non des colons en habit noir.

Le jour, où, on aura fait ces réformes, le colon ne se heurtera aux haïs clos de mille bureaux, ni ne s'égarera dans les dédales du labyrinthe de la rue d'Angleterre.

Ce jour-là, nos dirigeants pourront se vanter d'avoir été les artisans d'une œuvre utile.

J. GONÉCAN.

Nos Echos

Nous avons appris avec plaisir la nomination de M. Berge, juge d'instruction à Rochechouart, délégué au 3^e Collège, en qualité de juge de paix à Béja en remplacement de M. Henry.

C'est sur sa demande que M. Berge a été nommé à ce poste où ses chefs ne l'y laisseront pas faire de vieux os.

Nous le félicitons bien sincèrement.

—o—

On a lu dans les quotidiens que M. Bahar faisait opposition au jugement de défaut qui l'a condamné dans l'instance Bouhageb à deux mille francs de dommages-intérêts avait demandé un renvoi, son avocat, M^e Bonnier-Ortolan, se trouvant à Gafsa.

Nous nous étions laissé dire que M^e Bonnier était démissionnaire et ne faisait plus partie du barreau tunisien.

Sa démission n'était donc qu'une fausse sortie !

—o—

Un quotidien a fait paraître, ces jours derniers, une note du Comité des Fêtes destinée à dissiper les froissements provoqués par les agissements dudit Comité, dont M. Resplandy est le Président.

Disons que la personnalité de M. Resplandy est en dehors de la question et s'il y a eu des incorrections de commises elles ne peuvent provenir de son fait.

Nous savons bien que le Comité est international et qu'on ne peut, en conséquence, éliminer les éléments étrangers, mais encore faudrait-il choisir ces éléments.

Nous ne voulons pas jeter de l'huile sur le feu, mais si certaines fonctions du Comité avaient été remplies par des Français, nul doute que les froissements dont il a été question ne se soient produits, car nous savons des gens qui ont reçu des cartes d'invitation tant qu'ils ont voulu alors que d'autres n'en ont pas eu une seule.

—o—

On parle d'un remaniement complet de la magistrature en Algérie qui serait placée sous la direction d'un directeur détaché près du Gouverneur général.

On annonce que le poste de premier président de la Cour d'Appel d'Alger serait supprimé et que le Procureur général lui-même dépendrait de ce directeur.

Ainsi présentée l'information n'est pas très exacte : s'il est vrai que le poste de premier président doive être supprimé, la direction de la magistrature serait dévolue au Procureur général.

Il est même question de donner au Procureur de la République près le Tribunal de Tunis les attributions de chef de la magistrature tunisienne.

Nous féliciterons l'honorable M.

Spire le jour où cette réforme sera un fait accompli.

Nous ne savons pas si les trains dits de luxe transportent plus de voyageurs en Algérie qu'en Tunisie, mais jusqu'à présent la Compagnie des wagons-lits ne doit pas couvrir ses frais sur le réseau du B-G.

Le premier train est arrivé avec quatre voyageurs, le deuxième avec deux et le troisième avec un.

Aux départs le nombre des voyageurs n'était pas plus élevé.

Mme Homberger, présidente du Comité du Sou des Boers, nous a accusé réception de notre envoi de soixante-dix francs recueillis à Souk-el-Arba en nous priant de remercier M. Poggi et les généreux donateurs.

Il nous est doux de nous acquitter de cette agréable mission auprès des habitants de Souk-el-Arba.

Un compatriote de feu Crispi, comparait dernièrement devant notre tribunal criminel sous l'inculpation de s'être livré à des *attouchements criminels* vis à vis d'un jeune Sicilien de douze ans.

Le père de l'enfant qui s'était porté partie civile aux débats réclamait modestement *cinq mille francs de dommages-intérêts*.

Nous n'entrerons pas dans les détails croustillants qui ont égayé le tribunal et le jury pendant deux longues heures.

Finalement le tribunal a estimé à cent francs le *dommage* causé.

C'est un peu cher quand on pense que pour une modeste pièce de cent sous des racleurs juifs offrent, aux étrangers de passage, des petits jeunes gens frais et roses comme des jeunes vierges.

Au tarif du tribunal ces derniers auraient vite fait fortune.

C'est décidément le 8 mars prochain qu'aura lieu la grande fête du commerce si ardemment désirée et attendue.

La première, si remarquablement réussie, a laissé des traces si profondes de son succès que les cartes d'invitation sont réclamées en masse aux divers membres du Comité avant même d'être sorties des presses d'un maître imprimeur.

Nous avons pu causer avec le président, notre ami M. Faure, le négociant bien connu de la rue d'Italie qui nous a donné *grosso modo* le détail du programme.

Il fera courir tout Tunis même les gros bonnets qui, l'an dernier, ont voulu boudier ce bal et... s'en sont mordus les doigts d'avoir d'avoir manqué une si belle soirée.

On nous annonce que les démarches faites à Paris pour empêcher l'envahissement de la Tunisie par les congrégations non autorisées en France, seraient sur le point d'aboutir.

Le Résident général serait invité de prier le bey d'interdire l'accès du territoire aux congrégations rebelles à la loi, ce qui ne veut pas dire aux congrégations françaises.

Il est à craindre que ces congrégations tournent le décret et viennent s'implanter sous le couvert d'une autre nation.

Le Gouvernement devra envisager cette éventualité et prendre des dispositions en conséquence.

Pour répondre à la demande des Bizertins, qui réclament une Chambre de Commerce à Bizerte, notre ami Coste, élu par la circonscription de Tabarka, Ain-Draham, etc., en a demandé une à Souk-el-Arba.

Le Gouvernement mettra tout le monde d'accord en décidant qu'il y a assez d'une Chambre de Commerce à Tunis pour défendre tous les intérêts en cause.

Nous comprenons parfaitement le but des Bizertins, mais comme il n'y a plus à revenir sur la question des chemins de fer, la Chambre de Commerce à Tunis peut rendre de meilleurs services que si elle était à Bizerte où tout le

monde dépend peu ou prou de la C. P. B. qui a accaparé tous les monopoles.

Nous croyons savoir que M. Berge, récemment nommé juge de paix de Béja, en remplacement de M. Henry, va adresser sa démission de délégué du 3^e Collège à M. le Résident général.

Six ou sept autres délégués étant sortants ou démissionnaires de fait ou de droit, il serait à désirer, avant de procéder à de nouvelles élections, de faire un remaniement complet de ce *collage* qui ne répond à aucun besoin tel qu'il a été créé.

La Bibliothèque populaire de Tunis s'impose de grands sacrifices pour prouver à ces lecteurs, de jour en jour plus nombreux, les nouveautés littéraires dès qu'elles paraissent en librairie.

La note des « vient de paraître » acquis ces jours derniers ne monte pas à moins de 800 francs.

Tous nos compliments.

On nous dit que Mme Pichon part aujourd'hui pour France,

Le grand bal du commerce ayant lieu le 8 mars, les commerçants espèrent fermement que le Résident et Mme Pichon seront de retour à Tunis pour honorer de leur présence cette fête placée sous le haut patronage de M. le Résident général.

Surpris, sur l'avenue de France, mardi dernier, cette petite conversation.

Un jeune maître du barreau tunisien montrant à un sien compagnon, un inoffensif passant :

— Pige-moi, Octave, cette binette d'orang-outang ! Et dire que ça se permet de faire du journalisme ! Et le passant visé, de tranquillement répondre :

— En fait d'orang, cher maître, je n'en connais qu'un, à Tunis : il vous ressemble étrangement, avec ceci de particulier que c'est un orang... dégoutant.

Pas mal riposté, l'ami ; bien que l'éminent juriste se soit prudemment éclipsé, sans demander son reste.

Si l'on veut fumer d'excellentes cigarettes, les *Macédoine* et les *Diana* n'ont pas leurs rivales.

Qu'on se le dise.

Il n'est bruit, dans un certain monde de notre Landerneau, que de la mésaventure arrivée à un vieux marcheur, titré, qui donnait des rendez-vous galants chez certaine tenancière bien connue.

Ce marcheur aurait attrapé un fort rhume de cerveau qu'il n'aurait pu dissimuler à la comtesse, sa femme.

On parlait déjà de séparation et de divorce, mais la femme trompée veut se venger à sa façon. Nous ne connaissons pas laquelle mais nous la devinons.

Les amateurs ne manqueront pas, belle comtesse.

MILLET SUR LE GRIL

C'est décidément à la session de mai que comparaitront les assassins — et leurs complices — du marquis de Morès.

Il est probable que les avocats ne se cantonneront pas dans la défense des Chaâmbas et qu'ils agiront pour élargir le débat, s'il en était autrement. M^e Saint Auban, l'avocat de Mme de Morès, qui se portera partie civile, ne laissera pas l'accusation tourner autour de deux ou trois vulgaires pillards du désert.

Au moment de cette affaire, on a lancé contre M. Millet des accusations graves auxquelles nous n'avons jamais voulu croire, car M. Millet pouvait être l'administrateur le moins scrupuleux, mais de là à l'accuser de complicité d'assassinat, même d'une façon indirecte, voilà ce que nous n'avons jamais pu admettre et ne lui avons jamais reproché dans nos polémiques, quelquefois assez violentes. Nous verrons aux débats si

nous avons tort ou raison de juger ainsi.

Mais ces débats, on dirait que le Gouvernement semble vouloir les réduire à leur plus simple expression puisqu'ils seront dirigés par un simple juge du siège assisté de deux juges suppléants de notre ville...

L'avocat de la partie civile aura donc beau jeu et si les dires des amis de Morès ont quelques vraisemblances, M. Millet sera tourné et retourné sur le gril au tribunal de Sousse.

Innocent ou coupable il passera un quart d'heure plus désagréable que le jour où il entendit si bien flageller les actes de son administration du haut de la tribune française par l'honorable M. Berthelot.

On dit que M. Millet fera tout exprès le voyage de Sousse pour assister aux débats afin d'en imposer par sa présence.

C'est une fatuité de la part de ce névrosé qui attrapera une de ces migraines que son vieil ami le docteur Lambert, le nouvel élu de Sousse, se chargera de lui faire passer.

L'Administration des Forêts ne veut pas s'endormir sur ses lauriers !

Non contente de l'échec piteux de l'adjudication des coupes de tannin, elle remet en vente les coupes qui n'ont pas trouvé preneur en décembre dernier.

Les mercantis qui exploitent nos forêts vont encore opérer pour avoir ces coupes pour un morceau de pain.

Propos de Huitain

Choses vues. — Une giffler retentissante. — De client à défenseur. — La fuite générale. — Seulet, tout seulet.

Les hasards de la promenade avaient conduit, lundi dernier, mes pas incertains de flâneur, vers le port, à l'heure où le paquebot lève l'ancre à destination de Marseille.

Et le hasard avait fait bien les choses puisqu'il m'avait mis à même d'assister à la petite scène que je vais vous parler de mon mieux.

Ayant reçu de M. Berge, l'assurance que la sentence de l'Ouzara serait rendue conformément au droit et à la justice, M^e Bonnier-Ortolan s'en allait ce jour-là Paris où la maladie de sa mère à son chevet l'appelait.

Frais et dispos, avec l'air guilleret d'un bon bourgeois qui fait un petit tour de ville après un excellent repas, le vieux maître parcourait le paquebot, de la dunette au pont, et du pont à la cale.

Le malheur — d'aucuns diront la fatalité — voulait que l'honnête Elzéar ne passât point une soirée exempte de soucis. Il était dit qu'un trouble-fête — race sans vergogne — devait survenir avec son cortège d'ennuis.

Ce trouble-fête se présenta, et il se présenta sous la forme inattendue de messire Jacques Bahar, le porte-voix de la France en personne.

Pour quelle raison, l'un de ces hommes, naguère si liés, en est-il arrivé à giffler l'autre ? Les uns disent que Bonnier, s'étant désisté de sa qualité de défenseur de Bahar, celui-ci, laissé à ses propres moyens, et réduit, lui, l'invisible, à comparaître en personne devant un tribunal ou à faire défaut, perdit la tête, et en dépit, se livra aux voies de fait que l'on sait.

D'autres donnent une autre raison du geste violent, tout aussi plausible : M^e Ortolan aurait, par ses conseils, contribué à faire couper les vivres à Bahar du côté Didi.

Quoi qu'il en soit, cette histoire me fait rappeler un de mes articles où, parlant de Bahar, je disais que ce personnage savait s'y prendre à merveille pour faire le vide autour de lui.

Après s'être aliéné les sympathies de la famille Didi dont il venait en Tunisie défendre l'honneur, il parvient à perdre l'amitié de son défenseur, le seul défenseur qu'il ait jamais pu dénicher.

Ces jours derniers encore, son secrétaire et principal rédacteur, M. Lerouge, est parti pour Paris. Ce départ m'a bien l'air d'être une fuite. On parle même d'un autre lâchage, celui de l'imprimeur algérien qu'il s'était attaché.

Je ne suis pas éloigné de croire que, du train dont vont les choses, le temps n'est pas loin où le *défenseur du droit*, abandonné de tous, se décidera à quitter la Tunisie, et ira autre part mettre à exécution ses projets de Bibliothèque Nationale tunisienne, de cours de diction et autres balivernes.

Le cantaloup pousse partout et la tomate n'a pas de patrie ! Londres se nourrirait fort bien de légumes autres que tunisiens.

JOS. C. GANOUNA.

Les assassins du malheureux Hellis ont été condamnés à la peine de mort.

Nous espérons que la clémence présidentielle ne viendra pas sauver ces deux têtes de l'échafaud.

L'Actualité Fantaisiste

PROGRÈS !

Pour G. TAPIE.

Ces jours derniers, en une enluminure aux couleurs voyantes, le supplément d'un grand quotidien de Paris, servait à ses lecteurs l'image d'un convoi à bicyclettes. Derrière la bière, posée sur un quadricycle, corbillard modern style que faisaient mouvoir des croque-morts en culottes de circonstance, venait l'interminable théorie des parents et amis, hommes, femmes et enfants, qui en vélocipède, qui en tandem.

Les ménages à trois devaient sans doute avoir tourné la difficulté que faisait surgir leur parfaite union, en montant une tripléte.

A contempler le dessin par trop réaliste nous présumons qu'il avait été inspiré à l'artiste populaire par quelque canard new-yorkais, de telles nouvelles n'ayant émané jusqu'ici que du pays des dollars.

Les Yankees n'étaient cependant pour rien dans l'affaire, et bien qu'américaine d'allures, la chose était italienne, partant vraisemblable, sinon vraie.

Un fabricant de cycles, qui voyait la guigne, une guigne noire s'attacher à lui comme une pieuvre, et dont les affaires périclitaient, eut, sur le point de sombrer, une idée géniale.

Il sut admirablement profiter d'un événement macabre, et, à la mort de son fils, rompart avec la mode établie, il sortit de ses garages où elles avaient longtemps moisi faute d'acquéreurs, toutes ses machines pour s'en servir comme l'on sait.

Nous ne savons pas si la funèbre réclame eut l'effet qu'on en demandait : nous n'hésitons pas cependant à pencher pour l'affirmative. Le public, cet éternel badaud, dut affluer, le lendemain de l'enterrement chez l'ingénieur fabricant, pour enlever à beaux deniers comptant, un article lancé de si originale façon.

Si notre supposition est vraie, si la veine, grâce à son idée, revint sur le tard chez le trop longtemps guignard fabricant, tant mieux pour lui, et puisse-t-il, à force de rouler et de faire rouler sa clientèle, au propre comme au figuré, en arriver à rouler à son tour sur de l'or.

.... Qui sait s'il ne fera pas école, et si l'idée de sa tentative ne sera pas cueillie au vol par de vulgaires plagiaires, qui l'accommoderont à leur manière et selon les besoins de leurs professions ? Le temps n'est sans doute pas éloigné, ou nous aurons les enterrements automobiles. Il n'est pas audacieux d'affirmer qu'un jour viendra où quelque usinier d'autos dans la dèche, à la mort de sa belle-mère, la portera à son ultime demeure sur un « teuf-teuf » *ad hoc*, escorté d'une nombreuse assistance en autos, filant du « deux cents à l'heure. »

Et les aéronefs, donc ? Que sera-ce lorsque Santos, l'immortel Dumont, passant de la théorie à la pratique, se mettra à faire des « dirigeables » sur commande ? Nous aurons sans doute alors les enterrements aériens.

« Quo non ascendam ? »
Toujours plus haut ! Cela nous fait espérer que l'époque n'est pas éloignée où les médecins de la nouvelle école, les farouches hygiénistes et les irascibles microphobes, prohiberont la mise en terre de tout

humain mort, par crainte des relents méphitiques que sa dépouille dégagerait.

On sera alors dans l'obligation de se mettre en quête de dépotoires ultra-terrestres,

Où de pourrir à l'aise l'on ait la liberté.

Mais il en est un de tout trouvé ; la lune ! Oui, la lune qui est le cimetière indiqué, le jour où notre planète ne pourra contenir sans crainte des émanations putrides, les cadavres de ses habitants décédés.

Les cortèges funèbres partiront dans des trains aériens, à la manière des obus-wagons de Jules Verne, à destination de notre satellite, où l'on mettra, sans crainte d'être à l'étroit, les dépouilles de plusieurs générations de terriens.

Une terre morte — on dit la lune telle — est-il rien de meilleur pour dernière demeure à des morts ?

En pareille matière, le champ est ouvert à toutes les hypothèses, et c'est parce que le champ est ouvert que, de crainte de m'y embourber, d'y patauger, je clos ma causerie, me moquant des tombeaux sélénites, étant, quant à moi, fervent partisan d'une bonne crémation.

JOS. C. GANOUNA.

Le tirage de notre dernier numéro ayant été complètement épuisé, nous serions bien reconnaissants à ceux de nos lecteurs qui nous en enverraient quelques uns.

Les lendemains de nos Maîtres

Nos maîtres, ce sont nos représentants, nos élus, qu'un écrivain irrespectueux qualifiait dans une œuvre récente : les *valets*. Que deviennent-ils, après que le suffrage universel inconstant et ingrat les a rendus à leurs chères études, ou quand lassés, blasés, parfois repus d'honneurs, ils ont d'eux-mêmes abandonné la vie publique ?

Telle est la question qu'a voulu résoudre notre confrère M. Quay-Cendré, et il a consigné les résultats de son enquête dans un curieux article que vient de publier la *Revue*.

Les chiffres eux-mêmes sont pleins d'intérêt : depuis 1871, les députés non réélus pour des causes diverses ou qui ont fui l'arène atteignent un chiffre supérieur à 2000 ; 5 députés seulement ont été constamment réélus depuis 30 ans. Ce sont : MM. Henri Brisson, le vétéran de la majorité républicaine, Jules Méline, de Mahy, Bourgeois (de la Vendée) et Gévelot.

Hâtons-nous de contater que le nombre des anciens députés comprend au moins autant de retraités volontaires que de « blakboulés » par la souveraineté populaire.

Mais où sont nos maîtres d'antan ? Les plus heureux n'ont abandonné, bon gré, mal gré, le Parlement que pour occuper une fonction élevée dans l'administration ou la magistrature. Ceux-là ont pratiqué le fameux adage qui s'applique à toutes les carrières politiques il n'est pas déjà si aisé d'y entrer.

Faut-il rappeler pour mémoire M. Doumer, qui nous reviendra bientôt d'ailleurs, M. Fernand Faure, qui suivra son exemple, M. Jonnar, qui préféra son siège paisible aux honneurs périlleux et fatigants du gouvernement général de l'Algérie ? On cite encore : MM. Bastid, ancien député du Cantal, passé conseiller à la cour d'Alger, Huguet, du Doubs, nommé juge au tribunal de la Seine ; Delpeuch, de la Corrèze, percepteur à Paris ; Bascou, du Gers, promu préfet des Basses-Alpes, Samary, d'Alger, gouverneur ; Lavy, ancien député de Paris, chef du cabinet de M. Millerand, rentré d'bier dans la vie privée ; Dejean, chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique ; Martineau, ancien député, gouverneur de Djibouti ; Camélinat, contrôleur d'octroi. Combien d'autres requèrent, après bien des traverses, la maigre compensation qui leur assure une retraite honorable : recette buraliste, entrepôt de tabac, justice de paix etc. etc.

Parmi ceux-là on retrouve avec surprise quelques noms oubliés, naguère fameux.

Tel M. Brialon, ancien député de Lyon, autrefois farouche protagoniste de la suppression des octrois, devenu... receveur des octrois de la Ville de Paris !
Bien d'autres sont rentrés tranquillement dans leur demeure et ont repris leurs occupations accoutumées : négociants, avocats, médecins, artisans, publicistes.
L'un d'eux, M. Mermeix, ancien député de Paris, est devenu, nous apprend M. Quay-Cendré, journaliste

RESTAURANT A LA CARTE
Déjeuners à 2 fr. 50. — Diners à 3 fr.
M. GUICHARD recommande au public
sa cuisine très soignée et sa cave de 1^{er} ordre

G^{DE} BRASSERIE MAXÉVILLE

BIÈRE GRANDE MAXÉVILLE
Hors concours Exposition Universelle 1900
Président du Jury

TUNIS — Rue Amilcar et Rue Hannon — TUNIS

EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
EN FUTS, BOUTEILLES & BOC

financier à la solde de banquiers anglais. M. Francis Laur, autre député boulangiste, est directeur d'une importante revue technique des Mines et de la Revue Franco-chinoise; M. Turquet, qui fut de la suite du Brav Général, a revêtu la robe du bure..

M. Baudin, l'agitateur de grèves, ancien ouvrier porcelainier, s'est établi à son compte et produit de fort belles œuvres; M. Chauvin, ancien député de St-Denis, a fondé une agence de vente de fonds de coiffure; M. Faberot est établi patron chapelier.

Et des noms défilent, évoquant des souvenirs, tristes ou grotesques. D'anciens élus ont roulé aux bas-fonds de la misère; d'autres ont froilé les bancs de la correctionnelle. Paix à leur honte! Et n'accablons pas des malheureux!

Il résulte de cette enquête qu'un grand nombre de nos élus sont quasi des professionnels de la politique qui s'imposent à notre budget dès le moment où, comme dit l'autre, ils ne s'imposent plus à notre admiration.

Et ce n'est peut-être pas un très bon exemple pour une démocratie!

Chronique locale et régionale

Monastir

M. Danjean Navailles, nommé commissaire à Tunis, est parti rejoindre son nouveau poste.

Ce magistrat emporte les regrets de tous: nous lui adressons un très cordial salut.

Son successeur, M. Grudet, un de ses prédécesseurs, de retour parmi nous, nous console du départ de M. Danjean. A M. Grudet nos souhaits de bienvenue.

A propos de ces mutations nous constatons avec plaisir que l'Administration a enfin renoncé à recruter son personnel parmi de vieilles culottes de peau, au flair plus ou moins d'artilleur, comme un meunier qui a perdu son aune et que l'aire du placement en Tunisie de vieilles épaves sociales est définitivement close.

Les quelques électeurs consulaires de la circonscription de Monastir ont été très heureux de pouvoir, malgré leur petit nombre, contribuer au succès légitime et bien marqué de MM. le docteur Lambert, B. Bortino et Pellegrin. A ces trois élus nos plus sincères félicitations.

Hier un Anglo-Maltaise, bien connu dans le bled pour ses excentricités brutales et toujours grossières, s'est livré à des voies de faits sur le fils d'un de nos conseillers municipaux, ex-agent consulaire d'Espagne, jeune homme d'une santé fort débile.

Espérons qu'un châtement mérité viendra rappeler à cette brute que la force physique ne doit pas être l'« ultima ratio » d'un intérêt médiocre et que semblable à un de ses devanciers, son très digne compatriote, quelques jours de séquestration tempéreront une ardeur un peu trop juvénile.

Palsembleu, messeigneurs, lorsque l'on veut se créer un blason et des armoiries, il ne faut pas agir en vilain.

Enfin, et pour empêcher les jets de pierres, de haricots, de cacaouets et de tous autres projectiles plus orduriers, M. le caïd de Monastir vient de faire garnir les fenêtres de la geôle beylicales de grilles fort strictes.

Cette mesure, très louable comme intention, mettra les détenus dans l'impossibilité de mitrailler le visage des passants comme l'ont fait trop abondamment quelques hideux fétards du Mardi-gras, suivis d'une repoussante escorte de misérables loqueteux poussant d'horribles clameurs parmi lesquelles on distinguait le vieux cri de guerre de nos saturnales carnavalesques: cacaouia, cacaouia!

F. LESAVETHIER.

Souk-el-Arba

Notre correspondant dans cette ville a écrit au Promeneur une lettre pour annoncer que « toute

la population de Souk-el-Arba, sans distinction d'opinion, avait contribué au succès de la fête au profit des enfants Boers ».

Nous n'avons jamais douté de ce fait, et si nous avions fait le silence sur ce sujet, c'est que notre correspondant ne nous en avait rien dit lui-même en nous envoyant le montant de la souscription, soit soixante-dix-huit francs. Dont acte.

Bizerte

C'est par tas que les lettres nous arrivent de Bizerte concernant le personnage et la gr... — qu'il voudrait, paraît-il, légitimer — dont nous avons eu occasion de parler dans ce journal.

Les uns nous supplient de le laisser tranquille car il a travaillé chaudement à faire prévaloir les intérêts de Bizerte; les autres, tout en reconnaissant et rendant hommage à sa bonne volonté pour Bizerte, sont scandalisés de voir cet homme d'honneur être le jouet entre les mains d'une femme aussi peu digne de lui qui se gausse à ses dépens avec des cabotins de son espèce.

Entre les uns et les autres nous sommes véritablement perplexes et le personnage en question devrait bien mettre fin à notre situation en rompant une liaison qui fait beaucoup trop jaser.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital: 25 MILLIONS entièrement versés

MM. les actionnaires de la Compagnie Algérienne sont convoqués en assemblée ordinaire pour le samedi 22 mars prochain, à trois heures et quart, rue des Capucines, 11, à Paris.

Aux termes de l'article 27 des statuts, l'assemblée se compose de tous les actionnaires propriétaires de dix actions au moins, soit nominatives, soit au porteur.

Les propriétaires d'actions au porteur devront, pour être en droit d'assister à l'assemblée générale, avoir déposé leurs titres vingt jours ou moins avant l'époque fixée pour la réunion, pour les actions déposées au Siège social; vingt-cinq jours avant l'époque fixée pour la réunion, pour les actions déposées aux caisses de la Compagnie à Alger, Bône, Constantine, Oran, Tunis et Marseille.

Les modèles de pouvoirs seront délivrés au siège social et aux caisses désignées ci-dessus. Il sera remis aux déposants à Paris une carte d'admission nominative et personnelle.

Situation au 31 décembre 1901

Actif	
Caisses et banques.....	3.233.633 25
Effets en portefeuille.....	53.183.437 69
Valeurs diverses.....	1.773.132 68
Prêts hypothécaires et sur nantissements....	3.650.751 72
Comptes courants et correspondants.....	6.441.305 »
Mobilier.....	33.898 03
Immeubles urbains et magasins généraux.....	3.535.741 98
Immeubles ruraux (bâtiments, plantations et exploitations).....	1.648.002 78
Soldes de prix de ventes dus par acquéreurs de terres.....	443.288 94
Terrains.....	5.197.785 57
Divers.....	1.884.233 10
Total.....Fr.	81.075.260 74

Passif	
Capital.....Fr.	25.000.000 »
Réserves:	
Statutaires 1.189.296 65	5.689.296 65
Extraord. 4.500.000 »	
Provision pour amortissements et risques en cours.....	678.896 17
Depôts en compte courant	36.887.435 01
Bons de caisse.....	2.701.400 »
Correspondants.....	1.899.709 93
Emprunteurs sur hypothèques et nantissements (leur compte d'effets).....	1.082.429 10
Mandats à payer.....	925.075 22
Obligations de la Société Générale Algérienne..	61.450 82
Divers.....	1.260.111 35
Caisse de prévoyance du personnel.....	653.722 16
Dividendes à payer....	19.751 51
Compte d'ordre.....	429.506 87
Profits et pertes. Report des exercices antérieurs	1.713.627 50
Profits et pertes. Exercice 1901.....	2.072.848 45
Total.....Fr.	81.075.260 74

Français polyglotte, connaissant principalement à fond l'Anglais et l'Allemand donnerait, à prix modérés leçons de ces langues à domicile. Recommandé par le journal. S'y adresser.

AVIS

Brevet Tunisien N° 361 et Certificat d'addition N° 28 A.

Pour brûleurs intensifs pour éclairage et chauffage par la vapeur d'hydrocarbure. M. Victor Jacques Royer, titulaire du brevet et du Certificat d'addition est disposé à céder ou à concéder des licences d'exploitations.

Pour renseignements s'adresser à M. R. Valensi, ingénieur 22 rue de Russie, Tunis.

COMPAGNIE DU GAZ

ET
Régie co-intéressée des Eaux de Tunis
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL: 3.000.000 de francs

Avis aux actionnaires

MM. les Actionnaires sont informés qu'à partir du 1^{er} Mars prochain, les titres dont les coupons sont épuisés pourront être déposés à la Banque de Tunisie pour être munis d'une nouvelle feuille de coupons.

Le Conseil d'Administration.

Leçons d'Arabe parlé et régulier par professeur diplômé. Recommandé par la Petite Tunisie. S'y adresser.

A vendre à St Germain un lot de terrain bien situé et bonne terre, complant d'arbres. Sad, au bureau du Journal.

A VENDRE dix obligations tunisiennes à 495 francs net. S'adresser au bureau du journal de 9 à 11 heures.

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n° 2.

Traitement spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

Spectacles et Concerts

Folies-Bergère

DIRECTION: P. BELAZA-MERTILLO
11, Rue de Constantine, 11
Anciennement Alcazar
Tous les soirs grand concert par toute la troupe.

L'ABSINTHE OXYGÉNÉE
CUSENIER est la plus grande découverte pour l'estomac des consommateurs d'absinthe soucieux de leur santé.
Dr Ph. Bernard.

Jeune Dame Française, ayant son brevet, donnerait des leçons chez elle ou à domicile. S'adresser au bureau du journal.

Laboratoire d'Analyses Métallurgiques
ALFRED ANCELIN
Ingénieur-Chimiste

Mise en valeur de gisements. — Exploitations. — Rapports. — Devis. Installation d'atelier de broyage et d'enrichissement.
11, Rue, d'Espagne TUNIS

PALUDINE

élixir toni fébrifuge
A BASE D'EXTRACTUM ANIMALIS
Souverain contre les fièvres paludéennes périodiques, la cachexie des fièvres intermittentes chroniques, les fièvres graves, typhus, les névralgies, etc. Remplace la quinine sans en avoir les inconvénients.

Doses: Une grande cuillerée matin et soir. Pour les enfants, demi-dose
Dépôt: Pharmacie Malackowski, Tunis

DATTES A. BONNENFANT

Expéditions en colis-postaux franco à domicile en France, 3 k. 5 fr.; 5 k. 7 fr. 50 — Bureaux des commandes: Avenue de France, 10, Librairie Démoflys. — Par correspondance: Bonnenfant, Tunis.

Le plus puissant des médicaments connus à ce jour contre l'Anémie est les Fer physiologique.
(Provenant du sang animal, ce fer est soluble, se digère, s'assimile totalement et ne constipe pas.)

Préparateur: CH. MALACKOWSKI, Pharmacien
4, rue d'Allemagne — TUNIS
Laboratoire spécial des médicaments granules et rigoureusement titrés: Glycérophosphates, Kola, etc.

CRÉTÉ ET C^{IE}

a Crétéville

VINS BLANCS ET ROUGES
en gros, demi-gros et détail
Adresser les commandes à Crétéville

A vendre très bon fourrage
prix 7 francs le quintal
Paille 3 fr. 50 le quintal rendu Tunis

Institut Dentaire

Pierre LESCOT
Chirurgien-Dentiste
Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des
13 Août 1879 et 15 Juin 1881
BUREAUX: 12, Rue de Hollande

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12
Em. GIRAUD, propriétaire
GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles
Spécialité de Conserve de Gibiers et de Fruits
MÉDAILLE OR ET ARGENT

GRAND HOTEL MAXÉVILLE

TUNIS - 12, rue de Constantine, 12 - TUNIS

Maison de luxe et de premier ordre
Chambres depuis 2 fr. 50, sans repas; de 7 fr. 50 à 9 fr. 50, tout compris, avec repas pris selon désir à la Brasserie Maxéville.

RAYMOND VALENSI
Ingénieur-Architecte
22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.
Plans, Projets, affaires à forfait



LE MONDE

C^{ie} Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie
SIÈGE SOCIAL:
Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris

(sous le contrôle de l'Etat)
VIE. — Assurances en cas de décès — Mixtes et à terme fixe — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Couverture des loyers. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, 25, avenue de Paris.

GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE

A LA LUNE

MAISON FRANÇAISE

PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES

Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats. Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., etc. Confiserie fine

TUNIS — 20, RUE D'ITALIE, 20 — TUNIS

ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE

DENTIFRICES

des RR. PP.

BÉNÉDICTINS
de SOULAC

A. SEGUIN, BORDEAUX
MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS
Exposition Universelle Paris 1900



Dépôt, pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal, Tunis

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES
Peintures et Fournitures pour Machines
MAISON FONDÉE EN 1890
Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

DATTES MANDARINES

Et autres produits tunisiens
Colis-postaux pour tous pays
MAISON : E. TOUZE, 20, RUE D'ITALIE — TUNIS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
Société Anonyme ; Capital 25.000.000 entièrement versés
Succursale de Tunis, Avenue de France
La Compagnie Algérienne fait l'escompte et le recouvrement du papier de commerce sur l'Algérie, la France et l'étranger.
Elle délivre des chèques et Lettres de Crédit sur tous pays ; se charge des ordres de bourse et de l'encaissement de tous coupons.
La Compagnie Algérienne reçoit à Paris et dans ses succursales des fonds en dépôt Elle paie aux déposants un intérêt variant de 1 à 3 0/0 l'an.
Elle délivre des bons à 1 an rapportant 3 0/0 ; à 2 et 3 ans rapportant 3 1/2 0/0 ; à 4 et 5 ans rapportant 4 0/0 (net des impôts actuels).
Ces bons sont au porteur ou à ordre et peuvent s'endorser.

Banque de Tunisie
Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis

OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie
Société anonyme. Capital : 30 millions
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.
Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

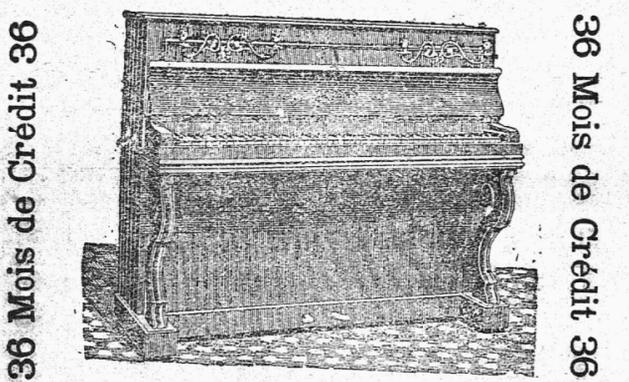
LOCATION DE COFFRES-FORTS

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ord. de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.
Dépôts à vue et à échéances fixes
A vue, 2 % - de 6 mois à 1 an 2 1/2 - de 1 an jusqu'à 18 mois 2 1/2 % - de 18 mois jusqu'à 2 ans 3 % - de 2 ans au delà 3 1/2 %.
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

MAISON DESPÉROUX
FONDÉE EN 1888
à El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Djebel-Carrouba
FOURS A FEU CONTINU
Chaux hydraulique, Chaux en pierre PLÂTRE
« Pierre à bâtir et Pierre de taille »
BRIQUETERIE DE PREMIER ORDRE
Briques plates et creuses. Pavés et dalles
Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et à son usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

DOMAINE DE POTINVILLE
P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments
VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage
Musique, Pianos, Harmoniums et Instruments divers

M. DURAZZANO
Tunis - 8, Rue Amilcar, 8 - Tunis



Vente, Location, Echange
Accords et Réparations
SEUL DEPOSITAIRE DES PIANOS BOISSELOT
Dépôt des Editions G. Ricordi & Co
Maison BELAISCH et GOZLAN
MATERIAUX de CONSTRUCTION

Usine à vapeur au DJEBEL-LAHMAR pour la fabrication du meilleur plâtre du pays
Usine à Vapeur à BAB-EL-KHADRA pour fabrication marseillaise de briques de 1^{re} qualité
Usine à BOU-KAFFRA pour fabrication de la renommée chaux semi-hydraulique
CIMENT, TUILLES, CARREAUX, BOIS, ETC.
Adresser les commandes, 14, rue de Rome — TUNIS ou au siège social à Bab-el-Khadra

BOIS DE CHAUFFAGE
Charbon de bois, houille et briquettes
A. MILITTE
Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon.
TUNIS

Pasteurisation des vins
APPAREIL BOURDIL de Narbonne
S'adresser à M. Fernand ARNAUD
Consignataire, rue de Strasbourg

DROGUERIE, PEINTURE
HERBORISTERIE
M. CAMISON
11, rue d'Allemagne, TUNIS

TERMINUS-BUFFET-HOTEL
GARE FRANÇAISE

la meilleure situation de Tunis
CHAMBRES DES PLUS CONFORTABLES
PRIX TRÈS MODÉRÉS

M. LOUIS FOUBERT
Courtier maritime et Commercial
TUNIS - 14, Rue Es-Sadikia, 14 - TUNIS
CAMIONNAGE — FORMALITÉ EN DOUANE
Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse
Service spécial de Déménagements
CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
MAGASINS DE DÉPÔTS

Maison Paonessa, Artificier
22, Avenue de la Marine, TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

ÉCURIE CHANTILLY
Tunis - Rue de Norvège - Tunis

Blanc et Mifsud
Pension de Chevaux et de Voitures
ACHAT ET VENTE DE CHEVAUX ET VOITURES
Location de Chevaux, Charrettes anglaises, etc.
Dressage de Chevaux
PROCHAINEMENT
Grand arrivage de Chevaux d'Algérie
A Vendre paire de Chevaux
paire de ponneys trotteurs, une jumaine, un cheval de selle et un attelage pour dame
S'adresser à l'Ecurie Chantilly, rue de Norvège

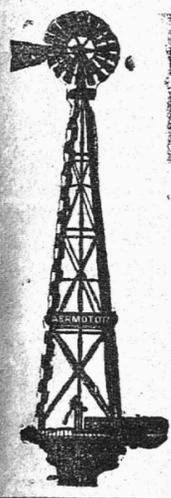
PAPIERS PEINTS, VITRAUX
La maison R. MARTIN, 17, rue de Portugal, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle vient de recevoir un grand choix de papiers peints nouveaux dessins.
Malgré la hausse, les anciens prix sur tous les articles en magasin seront maintenus.
Tuyaux en grès vitrifié, Appareils sanitaires, Cuvettes et Siphons porcelaine, et tous articles pour bâtiment.

VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE
F. BERNET
23, Rue d'Italie, TUNIS
LIQUEURS DE MARQUE LIVRAISON A DOMICILE

PHARMACIE LYONNAISE
TUNIS - 12, rue d'Italie, 12 - TUNIS
ROSSET-BRESSAND, pharmacien
VIN TONIQUE DES SUFFÈTES
à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux
DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES
DES SUFFÈTES
Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs, Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excès, inflammations de la bouche.
Eaux minérales purgatives, gros et détail
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par le stour du courrier.

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE
ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS. - 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, - TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie
SAINT-LOUIS de Marseille.
ON PORTE A DOMICILE

GRANDE BRASSERIE GEORGES
Tenue par B. Mertillo
TUNIS - AVENUE DE LA MARINE - TUNIS
SALONS RÉSERVES - BILLARD
CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX - LIQUEURS DE MARQUE
GLACES ET SORBETS



"L'AERMOTOR"
EN ACIER GALVANISÉ A RÉGLAGE AUTOMATIQUE
Agent Général : P. LECLERCO
11, Rue-Es-Sadikia - Tunis

Aux Armes de Saint-Etienne
23, rue Al-Djazira - TUNIS
Veuve C. BOURY
Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
BICYCLETTES des premières fabriques françaises
Appareils de pesage de tous systèmes
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

Eaux MINÉRALES NATURELLES FROIDES
D'AIN-GARCI
Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique
SOURCE RÉGENCE Très peu gazeuse
SOURCE PASTEUR Gazeuse

Dépôts à Tunis :
chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales
Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur quel'on désire.

Hôtel-Restaurant des Négociants
9, rue Amilcar - TUNIS
PENSION BOURGEOISE - REPAS DEPUIS 1 fr. 50
Appartements confortables à louer pour familles. Chambres et salons meublés. Pièces irréprochables. Service soigné
S'adresser à M. JACOTET, propriétaire

MAISON MODÈLE
Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis
Succursale à Bizerte
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
POUR HOMMES ET ENFANTS
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES
Coupeurs des Premières Maisons de Paris
Chemiserie-Bonneterie
DÉPÔT DES USINES **TORRILHON* et C^{ie}**
DE CLERMONT-FERRAND
Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gag, arrosage. Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indécomposables. Le touriste pour bicyclette (breveté g. d. g.), increvable, remplaçant avantageusement le pneumatique.
S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

C^{ie} Franco-Tunisienne de Navigation
Siège social, 7, rue de la République, Marseille
Agence de Tunis
Services réguliers entre Marseille et la Tunisie
Le vapenr Ville de Sfax Capitaine Bousquet partira directement pour Marseille le... 1902.
Prix des passages pour Sousse: 1^{re} classe : 80 fr. nour. et droits de canal compris; Pont : 11fr.50 sans nour.; droit: du canal compris
Pour fret, passages et renseignements s'adresse à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
C^{ie} TOUACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis
Services réguliers à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de dépêches et de marchandises
ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 5 heures du matin
- DE BIZERTE tous les vendredis, à 7 h. du matin.
- DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.
- DE PALERME, tous les dimanches, 7 heures du matin
- A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. du matin,
- A MARSEILLE, tous les mercredis, à 8 h. du matin.
DEPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à 4 h. s.
- POUR BIZERTE LA COTE TUNISIENNE et Tripoli, tous les mardis, à 6 h. du soir.
- DE TUNIS POUR PALERME, tous les vendredis, à 4 h. 30 s.
- DE PALERME POUR TUNIS, tous les samedis, à 4 h. soir.
- DE TUNIS POUR BONE, tous les dimanches, à midi.
- DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 4 h. s.
- DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 8 heures du soir.
Service réguliers hebdomadaires de Tunis, la côte tunisienne et Tripoli, via Marseille, sur Nice, Gènes, Livourne et Naples.
Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ

A la Ville de Sfax
11 bis, rue d'Allemagne - TUNIS
HUILE D'OLIVE PURE EXTRA SUPÉRIEURE
Colis-postaux reudus à domicile
Tunisie..... 10 kil. 15 50
5 - 8 10
France..... 10 - 16 95
5 - 8 70
Allemagne, Belgique et Suisse 5 kil. 9 40
Italie, Hollande. 5 - 8 90
Autriche..... 5 - 9 90
Angleterre..... 5 - 10 70
Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges
Assortiments 4 qualités d'huiles à différents prix toujours en magasin

P. DANA
9, Rue Es-Sadkia, 9 - Tunis
Camionnage
aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels
ET VI'E-VERSA
Par colis ordinaire 0, 50
par petits Colis 0, 25
Expéditions par grande et petite Vitesse
Embarquements - Débarquements
Opérations de douane